

N° 15 – JUILLET 2017

INFORMATIONS STATISTIQUES

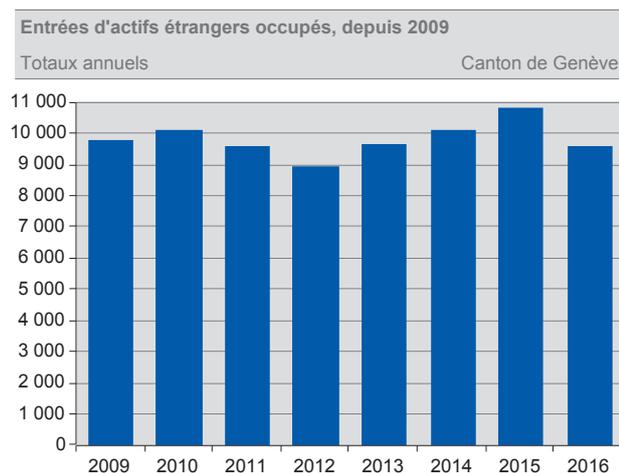
ENTRÉES D'ACTIFS ÉTRANGERS OCCUPÉS DANS LE CANTON DE GENÈVE

En 2016, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a enregistré 9 568 entrées d'actifs étrangers occupés dans le canton de Genève. Cet effectif oscille entre 9 000 et 11 000 entrées par an durant la période 2009-2016, avec une moyenne annuelle de 9 800. Il correspond à un flux de travailleurs qui arrivent dans le canton et qui peuvent en repartir durant la même année, en fonction de la durée de leur contrat.

La forte croissance entre 2014 et 2015 s'explique sans doute, pour partie, par les incertitudes liées à la mise en

œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, qui a été acceptée le 9 février 2014. Globalement, les entrées d'actifs étrangers occupés représentent un peu moins de 3 % du total des emplois du canton.

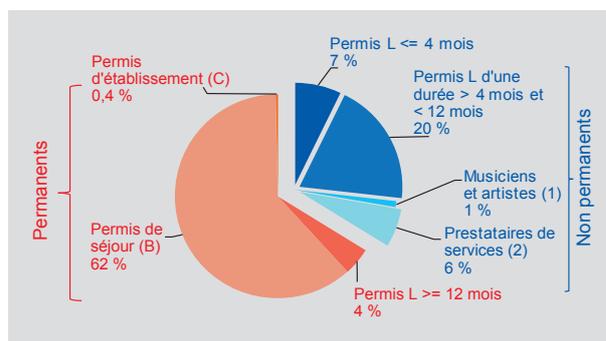
Concentrant 6 % des 156 456 entrées d'actifs étrangers occupés dénombrées en Suisse en 2016, le canton de Genève se positionne derrière Zurich (20 %), Vaud (12 %) et les Grisons (8 %).



Source : SEM - SYMIC

Répartition des entrées d'actifs étrangers occupés selon le type de permis, en 2016

Chiffres annuels Canton de Genève



(1) Les musiciens et artistes sont titulaires d'un permis L d'une durée inférieure à douze mois. Toutefois leur séjour ne peut dépasser huit mois au cours de l'année civile.

(2) Les prestataires de services sont titulaires d'un permis L d'une durée inférieure à douze mois. Ils peuvent toutefois fournir une prestation en Suisse d'une durée d'au maximum 90 jours au cours de l'année civile.

Source : SEM - SYMIC

La présente analyse, basée sur les données produites par le SEM, couvre les « entrées d'actifs étrangers occupés », c'est-à-dire essentiellement des personnes en provenance de l'étranger, qui ont, pour la plupart, leur employeur dans le canton de Genève, sans y avoir forcément leur lieu de résidence ; ce dernier peut se situer dans un autre canton. Parmi les « entrées d'actifs étrangers occupés », on trouve également, dans une moindre mesure, les personnes du domaine de l'asile ayant obtenu un permis de séjour, ainsi que d'autres cas de personnes dont le statut administratif a été modifié.

Cette analyse se concentre donc sur un volet particulier de la main d'œuvre étrangère et ne comprend pas les personnes habitant hors de Suisse, comme les frontaliers, ni les fonctionnaires internationaux ou les personnes relevant du domaine de l'asile. Elle écarte également les travailleurs étrangers « en procédure d'annonce », c'est-à-dire les étrangers provenant de l'UE qui viennent exercer une activité lucrative de courte durée en Suisse (moins de 90 jours) et qui ne sont pas soumis à autorisation, mais qui doivent simplement s'annoncer aux autorités.

En 2016, parmi les 9 568 entrées d'actifs étrangers occupés dans le canton, deux tiers (6 331 entrées) sont au bénéfice d'une autorisation de résidence permanente, soit d'une durée de douze mois ou plus. Ce sont principalement des personnes titulaires d'un permis de séjour (B). Le solde possède un permis L ou, plus rarement, un permis d'établissement (C).

Le tiers restant (3 237 entrées) est au bénéfice d'une autorisation de résidence non permanente, soit d'une durée inférieure à douze mois.

Les hommes forment 61 % du total des entrées et près des trois quarts de ces dernières (74 %) sont constituées par des personnes âgées de 18 à 39 ans. Cette structure est stable depuis 2009.

ENTRÉES D'ACTIFS ÉTRANGERS OCCUPÉS SELON LA NATIONALITÉ

Pour 83 % du total des entrées, les travailleurs sont originaires de l'UE28/AELE (7 898 entrées). Pour les 17 % restantes, les actifs occupés proviennent d'un Etat tiers (1 670) ; ils sont soumis à des contingents.

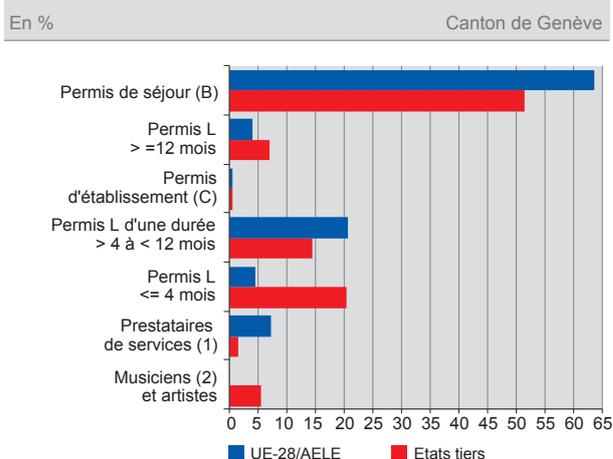
Les contingents pour les personnes en provenance des Etats tiers

Les entrées d'étrangers ayant une nationalité d'un Etat tiers, soit d'un pays n'appartenant pas à l'UE28/AELE, sont soumises à des contingents.

Le système actuel des contingents pour les Etats tiers repose sur des contingents cantonaux et une réserve fédérale. La clé de répartition en vigueur est fondée sur le nombre d'emplois (exprimés en équivalents plein temps) par canton et résulte d'un compromis entre la Confédération et les cantons. La Confédération répartit les contingents supplémentaires issus de la réserve fédérale en tenant compte des besoins cantonaux et des intérêts économiques du pays (art. 20, al. 3, de la loi fédérale sur les étrangers, LEtr).

Pour les pays de l'UE28/AELE, les règles de la libre circulation des personnes s'appliquent. Cependant certaines restrictions existent toujours pour les travailleurs bulgares, roumains et croates.

Répartition des entrées d'actifs étrangers occupés selon le type de permis, par groupe d'étrangers, en 2016



(1) Les prestataires de services sont titulaires d'un permis L d'une durée inférieure à douze mois. Ces personnes peuvent toutefois fournir une prestation en Suisse d'une durée d'au maximum 90 jours au cours de l'année civile.

(2) Les musiciens et artistes sont titulaires d'un permis L d'une durée inférieure à douze mois. Toutefois leur séjour ne peut dépasser huit mois au cours de l'année civile.

Source : SEM - SYMIC

Parmi les entrées de personnes originaires de l'UE28/AELE, 64 % ont un permis de séjour (B) d'une durée minimale d'un an, alors que, pour les personnes originaires d'un Etat tiers, soumises au contingent, cette proportion est de 51 %. La proportion de personnes titulaires d'un permis L d'une durée inférieure ou égale à quatre mois est de 4 % pour les personnes originaires de l'UE28/AELE et de 20 % pour les personnes provenant d'un Etat tiers.

Au sein des 7 898 entrées d'actifs occupés originaires de l'UE28/AELE, les cinq nationalités les plus représentées correspondent aux principales communautés étrangères présentes dans le canton. Il s'agit des ressortissants de France (2 906 entrées), d'Italie (1 085), du Portugal (785), du Royaume-Uni (703) et d'Espagne (693).

Parmi les 1 670 entrées d'actifs étrangers occupés originaires d'un Etat tiers, les principales nationalités sont l'étatunienne (259 entrées), l'indienne (249), la brésilienne (90), la chinoise (85) et la russe (85).

ENTRÉES D'ACTIFS ÉTRANGERS OCCUPÉS SELON L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le secteur tertiaire groupe plus de 90 % des entrées, alors qu'il représente 87 % du total des emplois du canton. La part relative des entrées d'actifs dans le secteur primaire (2 %) est aussi plus forte que la proportion des emplois de ce secteur dans l'économie cantonale (moins de 1 %).

Répartition des entrées d'actifs étrangers occupés par activité économique, selon le type de résidence, en 2016 (1)
En % Canton de Genève

	Perma- nents (2)	Non per- manents (3)	Ensemble
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Secteur primaire	1,2	2,6	1,7
Agriculture	0,9	2,4	1,4
Horticulture	0,3	0,2	0,2
Secteur secondaire	8,0	5,8	7,3
Construction	3,5	1,1	2,7
Industrie chimique	1,4	2,0	1,6
Horlogerie, bijouterie	1,0	0,3	0,8
Métallurgie	0,3	1,1	0,6
Autres branches	1,8	1,3	1,6
Secteur tertiaire	90,8	91,6	91,1
Bureaux de consultation, informatique	23,8	36,0	27,9
Restauration et hébergement	10,7	9,3	10,2
Banques, sociétés financières	7,4	8,8	7,9
Commerce de gros	7,0	5,0	6,3
Enseignement	6,8	3,9	5,8
Intermédiaires du commerce	5,3	2,6	4,4
Services personnels	4,4	2,9	3,9
Santé et service vétérinaire	4,1	3,3	3,8
Commerce de détail	4,2	2,6	3,6
Services domestiques	4,1	1,5	3,2
Défense d'intérêts	2,1	3,2	2,5
Culture, sports, loisirs	1,8	3,4	2,3
Transport routier	1,0	4,0	2,0
Intermédiaires des transports	1,0	1,0	1,0
Hébergement social, oeuvres sociales	0,9	1,1	1,0
Organisations religieuses	0,6	1,3	0,9
Autres branches	5,6	1,9	4,3

(1) Classification des branches selon la Nomenclature générale des activités économiques 1985 (NOGA 1985).

(2) Etrangers titulaires d'une autorisation de résidence d'une durée d'au minimum douze mois.

(3) Etrangers titulaires d'une autorisation de résidence d'une durée inférieure à douze mois.

Source : SEM - SYMIC

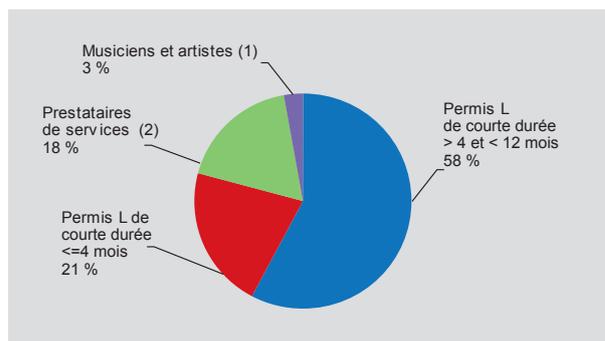
Les « bureaux de consultation informatique » sont la principale branche d'activité, et ce pour la plupart des nationalités. Hormis celle-ci, les Français et les ressortissants du Royaume-Uni sont le plus souvent employés dans la branche « banques, sociétés financières » ainsi que dans la « restauration et hébergement » pour les premiers et le « transport routier » pour les seconds. Les Portugais et les Espagnols sont engagés plus fréquemment dans la « restauration et hébergement » et dans les « services personnels ». Les Italiens, eux, sont nombreux à travailler dans la « restauration et hébergement » et comme « intermédiaires de commerce ».

Parmi les travailleurs non permanents, les autorisations de séjour au titre de musicien ou d'artiste ont fortement décliné entre 2009 et 2016. Parallèlement, celles accordées aux prestataires de services (qui peuvent travailler jusqu'à trois mois par année civile) ont progressé, leur part passant de 5 % en 2009 à 18 % en 2016. Les entreprises font appel à ce type de personnel tout particulièrement dans les branches d'activité « bureaux de consultation, informatique », « banques, sociétés financières » et « transport routier ».

Répartition des entrées d'actifs étrangers occupés « non permanents », selon le type de permis, en 2016

Chiffres annuels

Canton de Genève



(1) Les musiciens et artistes sont titulaires d'un permis L d'une durée inférieure à douze mois. Toutefois leur séjour ne peut dépasser huit mois au cours de l'année civile.

(2) Les prestataires de services sont titulaires d'un permis L d'une durée inférieure à douze mois. Ils peuvent toutefois fournir une prestation en Suisse d'une durée d'au maximum 90 jours au cours de l'année civile.

Source : SEM - SYMIC

Dans l'ensemble, en 2016, les actifs non permanents sont proportionnellement plus employés que les permanents dans les « bureaux de consultation, informatique » (36 % contre 24 %). De fait, les actifs non permanents sont fréquemment occupés dans les branches d'activités pour lesquelles les emplois de courte durée, voire saisonniers, sont usuels, comme dans les activités de services ou dans le secteur primaire. Ils sont par conséquent relativement moins présents dans le secteur secondaire. En effet, 6 % d'entre eux y travaillent, contre 8 % pour les permanents.

COMPARAISONS CANTONALES ET AVEC LA SUISSE

En 2016, 156 456 entrées d'actifs étrangers occupés sont enregistrées en Suisse. Une courte majorité de ces personnes (55 %) correspond à de la population non permanente. Cette configuration est analogue dans le canton de Vaud (54 %). Dans un canton comme les Grisons, dont l'économie est très axée sur le tourisme et compte de nombreux emplois saisonniers, près de neuf entrées sur dix (86 %) correspondent à des actifs non permanents. A Genève, la part des travailleurs non permanents est minoritaire (34 %), comme dans le canton de Berne (38 %), par exemple.

Par rapport à Genève, en Suisse, la part des entrées d'actifs étrangers occupés correspondant à des personnes de 18 à 39 ans est un peu plus faible (72 % contre 74 %). L'écart est légèrement plus marqué parmi les travailleurs non permanents (72 % contre 75 %).

A l'échelon national, les principales branches d'activité où se concentrent les entrées d'actifs étrangers occupés permanents sont les suivantes : « bureaux de consultation, informatique » (23 % d'entre elles), « restauration et hébergement » (15 %), « santé et service vétérinaire » et « enseignement », qui groupent chacune 7 % du total des entrées.

Les entrées d'actifs étrangers occupés non permanents se trouvent principalement dans la « restauration et hébergement » (25 % d'entre elles), les « bureaux de consultation, informatique » (23 %) et l'« agriculture » (8 %).

Entrées d'actifs étrangers occupés par canton d'occupation, selon le type de résidence, en 2016

Chiffres annuels

Suisse

	Permanents (1)	Non permanents (2)	Ensemble
Effectifs			
Zurich	16 448	14 658	31 106
Vaud	8 461	9 960	18 421
Grisons	1 755	10 554	12 309
Genève	6 331	3 237	9 568
Bâle-Campagne	1 348	7 699	9 047
Berne	5 390	3 258	8 648
Valais	2 465	5 600	8 065
Saint-Gall	3 173	4 154	7 327
Tessin	3 709	2 931	6 640
Lucerne	2 800	3 439	6 239
Autres cantons	18 750	20 336	39 086
Suisse	70 630	85 826	156 456

Répartition

Zurich	52,9	47,1	100,0
Vaud	45,9	54,1	100,0
Grisons	14,3	85,7	100,0
Genève	66,2	33,8	100,0
Bâle-Campagne	14,9	85,1	100,0
Berne	62,3	37,7	100,0
Valais	30,6	69,4	100,0
Saint-Gall	43,3	56,7	100,0
Tessin	55,9	44,1	100,0
Lucerne	44,9	55,1	100,0
Autres cantons	48,0	52,0	100,0
Suisse	45,1	54,9	100,0

(1) Etrangers titulaires d'une autorisation de résidence d'une durée d'au minimum douze mois.

(2) Etrangers titulaires d'une autorisation de résidence d'une durée inférieure à douze mois.

Source : SEM - SYMIC